

Calendrier 2015

ADMISSION POST BAC

Spécial Parents



Votre enfant est en terminale. Dès aujourd'hui, vous pouvez l'accompagner dans les différentes démarches de la procédure *Admission postbac* (APB), étape indispensable à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

www.admission-postbac.fr

Le site internet *Admission postbac* est le portail national permettant de candidater dans la majorité des formations accessibles après le bac.

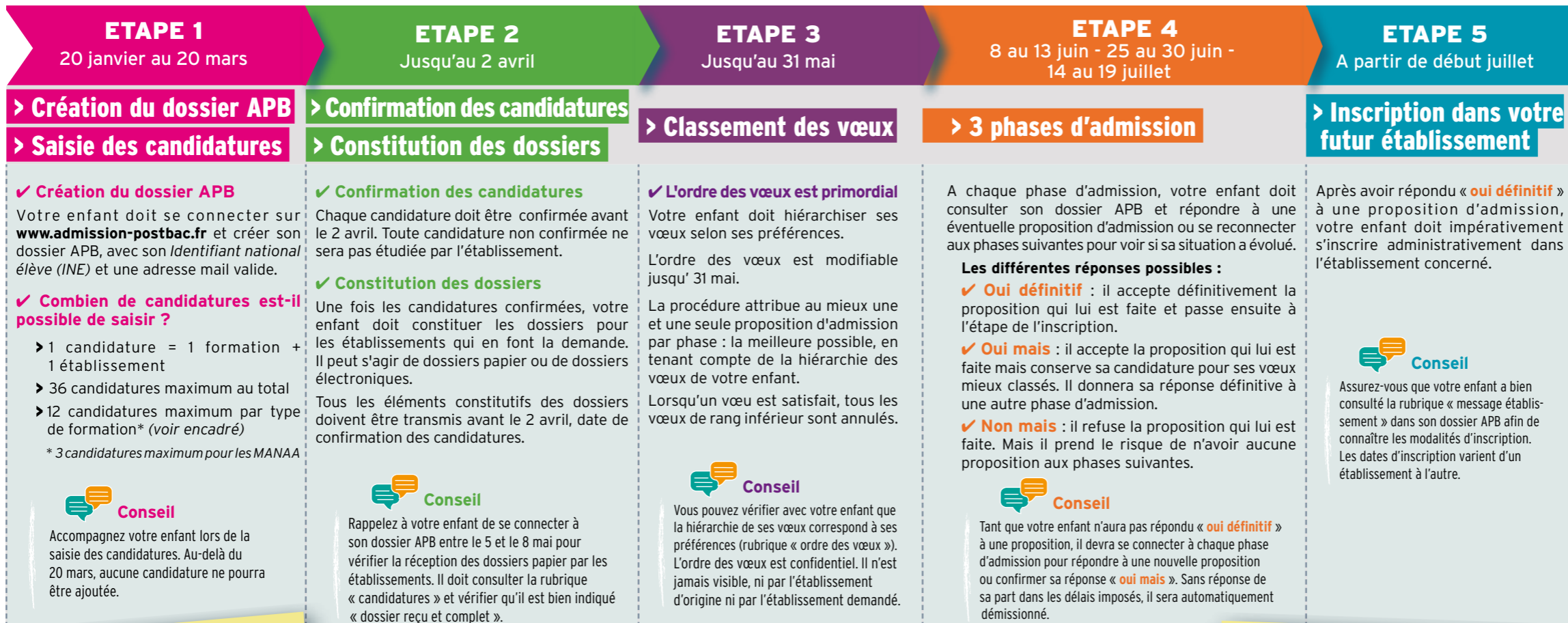


Quelles sont les types de formations concernées par *Admission postbac* ?

BTS	brevet de technicien supérieur	DU	diplôme d'université supérieur
BTSA	brevet de technicien supérieur agricole	DUT	diplôme universitaire de technologie des IUT
CPES	classe préparatoire aux études supérieures	Licences	1 ^{re} année en université ou L1
CPGE	classe préparatoire aux grandes écoles	MAN	mise à niveau hôtellerie
CUPGE	cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles	MANAA	mise à niveau en arts appliqués
DCG	diplôme de comptabilité et de gestion	PACES	1 ^{re} année commune aux études de santé
DEUST	diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques		Diplômes d' écoles d'architecture
DMA	diplôme des métiers d'arts		Diplômes de certaines écoles de commerce
DTS	diplôme de technicien supérieur		Diplômes de certaines écoles nationales d'art
			Certaines formations d'ingénieurs
			Certaines mentions complémentaires de niveau IV (bac)
			Certaines préparations aux concours paramédicaux et sociaux



Les principales étapes à retenir



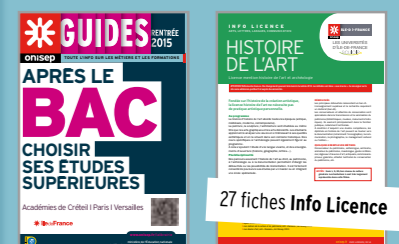
✓ **Choix d'une 1^{re} année de Licence (L1) à l'université en Ile-de-France**
Pour toute demande de L1 en Ile-de-France, le candidat doit obligatoirement saisir un vœu de **L1 non sélective** dans l'académie de passage du bac. S'il choisit une licence à capacité d'accueil limitée, il devra émettre **au moins 6 vœux** de L1 sans modalités particulières d'admission, en **Ile-de-France**.

INFO+

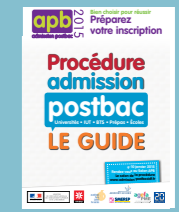
Dès maintenant, votre enfant peut s'informer sur les formations, les établissements et la procédure d'admission sur le site www.admission-postbac.fr, auprès de son professeur principal ou d'un conseiller d'orientation-psychologue.

Dès janvier, il pourra solliciter un conseil en orientation auprès des services d'information et d'orientation, et se rendre aux **journées portes ouvertes** des établissements (une démarche indispensable pour compléter ses informations et confirmer ses choix).

A télécharger sur le site www.onisep.fr/ile-de-france



A télécharger sur le site www.admission-postbacidf.fr



La procédure complémentaire
Elle se déroule du 26 juin au 15 septembre et concerne 2 catégories de candidats :

- les candidats n'ayant eu aucune proposition à l'issue de la 2^e phase d'admission,
- les candidats « hors délai », qui n'ont pas participé à la procédure d'admission normale.



Services académiques d'information et d'orientation des académies de Créteil (Fatoumata Sangare, Martine Bouteldja), Paris (Caroline Ragu, Ida Lacourt) et Versailles (Isabelle Dzialo, Caroline Foulc, Anne Laurent-Giorgi, Solène Leforgeux)

Onisep Ile-de-France
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe : Virginie Cousin-Douel
Rédaction : Marina David, Christophe Leverrier
PAO : Sylvie Geoffroy
Crédit photos : Jolopes/Fotolia et Kemter/ISTock